

AFFAIRE N° 40. - Location d'un immeuble sis au Bois de Nêfles et appartenant à Madame d'EURVEILLER pour l'installation de 2 classes supplémentaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu de la création de 2 postes supplémentaires au Bois de Nêfles, j'ai dû louer, vu l'urgence, un local appartenant à Madame D'EURVEILLER pour le prix de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12 500) Frs CFA par mois, à compter du 1er Septembre.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir ratifier cette location pour laquelle les crédits ont été prévus, par ailleurs, au Chapitre 934, Article 630 du Budget Communal de 1969.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affiché
Jant. dect. le 11 décembre 1969
Le Secrétaire Général
Signé: H. KAPPA
pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières et p.o.
Signé: ALAREON